

PARCOURS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX CITOYENS ÂGÉS ENGAGÉS DANS LE CONSEIL DES AÎNÉ.ES DE LA VILLE DE SAINT-NAZAIRE

UN PARCOURS D'ACCUEIL

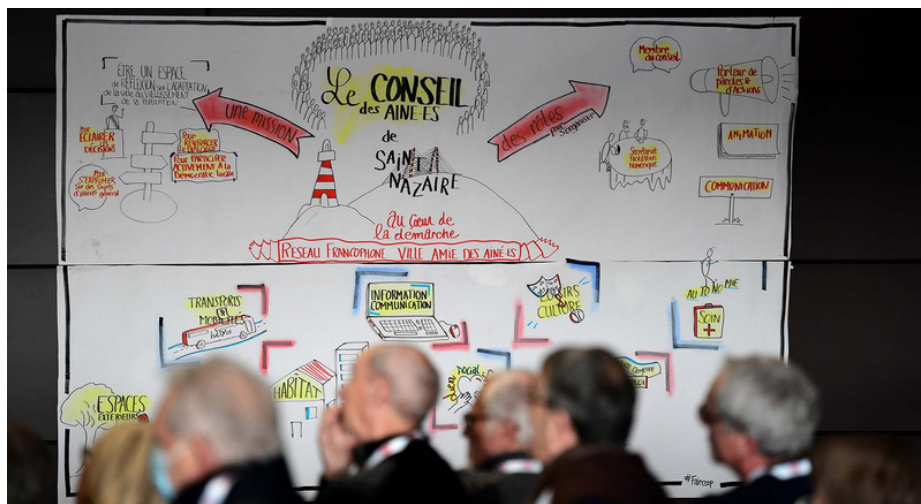
En décembre 2019, la ville de Saint-Nazaire s'engageait dans la démarche Ville Amie des Aînés, et pour accompagner ce travail, elle a créé une instance consultative "Le conseil des aînés". Le bilan du 1er mandat (2019-2022) de cette instance a fait apparaître la nécessité de proposer un "parcours d'accueil" aux nouveaux membres (élus pour trois ans), afin de leur permettre une meilleure compréhension et appréhension de leur rôle.

POUR DONNER LE POUVOIR D'AGIR

Préparer les membres du conseil des aînés aux différents rôles proposés, leur donner toutes les clés de compréhension sur leurs missions et in fine leur donner le pouvoir d'agir. Trois propositions de réponses à ces enjeux ont été mis en place: créer des rôles, proposer un parcours de formation et créer des outils de communication interne et externe.

Le nouveau cadre de travail a été présenté aux membres en place en octobre 2022 et instauré en décembre lors de la cérémonie d'investiture du nouveau mandat du conseil des aînés (2022- 2025).

Différentes formations ont été proposées entre janvier et mars 2023 (sensibilisation aux enjeux du vieillissement, présentation des projets politiques, clés de compréhension du fonctionnement de la commune, formation à l'animation de grands groupes, formation à la gestion de l'outil numérique collaboratif). Ces formations ont été animées par divers prestataires.



Saint-Nazaire

Ville Amie des Aînés depuis 2019

Saint-Nazaire (44)

Publiée le 13.10.2023

OBJECTIFS :

- Clarifier le rôle du conseil des aînés et son fonctionnement interne.
- Améliorer la communication et la visibilité avec les habitant-es.
- Proposer un parcours d'inclusion comme pilier de compréhension et d'appropriation de cette instance.
- Clarifier les relations et les attentes avec les élu.es.

PRATIQUE :

- Le conseil des aînés est au nombre de 80 personnes maximum, âgées de plus de 60 ans.
- Différentes formations ont été proposées entre janvier et mars 2023 afin de préparer les membres du conseil à leur rôle et leurs missions.

CHOISIR SON ENGAGEMENT

Ce parcours de formation a eu pour objectifs de donner les clés de compréhension de leur action et ainsi favoriser leur pouvoir d'agir. Les différents rôles permettent à chacun de choisir son engagement au sein de cette instance.

La première demi-journée de travail a eu lieu avec les associations "Fair-Coop" et "100âges" avec pour objectifs l'inter-connaissance des membres et le début de la formation du tronc commun. Intervention sur les enjeux de l'âgisme, appropriation de l'histoire, des rôles et des missions du conseil des aîné.es.

En février et en mars des formations ont été proposées sur le réseau "Ville Amie des Aîné.es" et les enjeux du vieillissement de façon thématique. Les partenaires ont apprécié la rencontre avec les membres du conseil des aîné.es, public qu'ils avaient peu l'occasion de rencontrer.



UN RÔLE CLARIFIÉ

L'évaluation de cette action repose sur les membres acteurs et un outil de suivi. Deux réunions plénières sont organisées chaque année, réunions co-organisées avec le groupe ayant pour rôle "Animation". Ce dernier a été formé à la tenue d'un "baromètre", outil qui permet de prendre "la température" du groupe. Le suivi du baromètre sera réalisé sur les trois années du mandat. En cas de "baromètre" bas, les membres du groupe "Animation" sont chargés de contacter les personnes. A la fin de ces trois années, un bilan général sera réalisé avec l'ensemble des membres du conseil des aîné.es.

A ce jour, il est difficile de faire un bilan de ce projet car la dynamique engagée par la mise en place du parcours de formation est tout juste lancée. Cependant, les interventions ont été de qualité et les membres du conseil des aîné.es ont apprécié les diverses propositions. Les membres sont mobilisés (selon leur souhait, dans tous les sens du terme) et répartis de façon équilibrée dans les divers groupes de travail. Ils considèrent que leur rôle est clarifié.

Un parcours de formation sera probablement proposé aux membres du mandat suivant (2025- 2028), il sera établi à partir des éléments de bilan que nous mettrons en place en juin 2025.

